



Publié sur le site nternet de la Commune le 25 janvier 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024 A 19H00
LISTE DES DELIBERATIONS

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL2024_06	Demande de subvention – DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux) – Requalification de la cour de l’école maternelle	Approbation Unanimité
DEL2024_07	Demande de subvention Contrat Région/Ville – Région Auvergne Rhône-Alpes – Requalification de la cour de l’école maternelle Julien	Approbation Unanimité
DEL2024_08	Demande de subvention Agence de l’eau – Requalification de la cour de l’école maternelle Julien VICAT	Approbation Unanimité
DEL2024_09	Demande de subvention auprès de l’Etat dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Installation d’un	Approbation Unanimité
DEL2024_10	Décision modificative n° 1 – Budget principal de la Commune 2024	Approbation Unanimité

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2024_06 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 23 janvier 2024

Nomenclature: 7.5 - Subventions

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 19 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, PICCA Serge, BONHOURE Nicolas, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
 M. BONHOURE Nicolas a donné pouvoir à M. LARRA Stéphane,
 Mme BARNERON Séverine a donné pouvoir à Mme FRANQUET BOURGEON Charline,
 Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. Le Maire, MOMBARD Dominique,
 Mme ROIBET Amandine a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine.

Mme FRANQUET BOURGEON Charline a été élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention – DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – Requalification de la cour de l'école maternelle Julien VICAT

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose que la Commune a pour projet des travaux de requalification de la cour de l'école maternelle Julien Vicat.

Ce projet de requalification devra offrir à ses usagers davantage de végétation, des espaces naturels, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

Le rapporteur expose que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 351 815.00 € HT et se décompose comme suit :

Principaux postes de dépenses		Montant prévisionnel (HT)	Montant éligible (HT)
Études préalables <small>(10 % maximum)</small>		3 762.00 €	3 762.00 €
Etude de gestion des eaux pluviales		600.00 €	600.00 €
Maîtrise d'œuvre	Mission de base	16 038.00 €	16 038.00 €
	Mission OPC	2 000.00 €	2 000.00 €
	Réalisation guide « Mode d'emploi »	1 200.00 €	1 200.00 €

SLOW

	<i>Atelier optionnel / Action de sensibilisation cycle de l'eau</i>	1 000.00 €	1 000.00 €
Acquisition foncière	NEANT		
Travaux (détail) :		327 215.00 €	327 215.00 €
Autres dépenses :			
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération		351 815.00 €	351 815.00 €
À DÉDUIRE du montant prévisionnel, s'il y a lieu, les recettes nettes attendues sur 5 ans : loyers ... (le montant de la subvention sera calculé sur le montant éligible initial, déduction faite de ces recettes).			
TOTAL ÉLIGIBLE pour le calcul de la subvention			351 815.00 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

	Date d'obtention ou de dépôt ou ARDC	Dépense subventionnable	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée	Taux (%) par rapport au montant total des ressources de l'opération
Union européenne (*) :				
DETR 2024		351 815.00 €	87 954.00 €	25 %
DSIL 2024				
Fonds vert 2024 Mesure :				
BONUS État (5 % ou 10%)		Si respect des critères		
Conseil régional (*) : Contrat Région / Ville			30 348 €	8.62 %
Conseil départemental (*) :	Dossier déposé	200 270.70 €	60 081.00 €	17.08 %
Conseil départemental (*) :				
EPCI - <i>Fonds de concours</i> (*) :				
Autres financements FNADT, DRAC ... (*)				

N° DEL2024_06 (suite)
Séance du 23 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le 25/01/2024
ID : 026-212602189-20240123-DEL2024_06-DE

publics (à préciser)		Montant	Taux (%)	
Agence de l'eau		277 131.00 €	103 082.00 €	29.30 %
ADEME ...				
FINANCEMENTS PUBLICS : SOUS TOTAL ①		281 465.00 €	80.00 %	
		Montant	Taux (%)	
Apport de la collectivité (autofinancement)	Fonds propres	70 350.00 €	20.00 %	
	Emprunt			
Financement privé	Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Autre (mécénat, don ...) :			
AUTOFINANCEMENT ET DES AUTRES RESSOURCES : SOUS TOTAL ②		70 350.00 €	20.00 %	
TOTAL : ① + ②		351 815.00 €	100,00 %	

Considérant que cette opération peut être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux, l'enveloppe financière et le plan de financement prévisionnel établis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le 25/01/2024

ID : 026-212602189-20240123-DEL2024_07-DE

EXTRAIT N° DEL2024_07 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 23 janvier 2024

Administratif - 7.5 Subventions

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 19 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, PICCA Serge, BONHOURE Nicolas, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
M. BONHOURE Nicolas a donné pouvoir à M. LARRA Stéphane,
Mme BARNERON Séverine a donné pouvoir à Mme FRANQUET BOURGEON Charline,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. Le Maire, MOMBARD Dominique,
Mme ROIBET Amandine a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine.

Mme FRANQUET BOURGEON Charline a été élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention Contrat Région/Ville – Région Auvergne Rhône-Alpes – Requalification de la cour de l'école maternelle Julien VICAT

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose que la Commune a pour projet des travaux de requalification de la cour de l'école maternelle Julien Vicat.

Ce projet de requalification devra offrir à ses usagers davantage de végétation, des espaces naturels, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

Le rapporteur expose que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 351 815.00 € HT et se décompose comme suit :

Principaux postes de dépenses	Montant prévisionnel (HT)	Montant éligible (HT)
Études préalables <i>(10 % maximum)</i>	3 762.00 €	3 762.00 €
Etude de gestion des eaux pluviales	600.00 €	600.00 €
Mission de base	16 038.00 €	16 038.00 €
Maîtrise d'œuvre Mission OPC	2 000.00 €	2 000.00 €
Réalisation guide « Mode d'emploi »	1 200.00 €	1 200.00 €

Mairie de Mours Saint Eusèbe – B.P n° 1 – 26540 Mours Saint Eusèbe

Tel : 04 75 02 17 73 Fax : 04 75 71 03 22 email : mairie@mourssainteusebe.fr

Site internet : mourssainteusebe.fr

Folio 2024_07

N° DEL2024_07 (suite)
Séance du 23 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le 25/01/2024
ID : 026-212602189-20240123-DEL2024_07-DE

	Atelier optionnel / Action de sensibilisation cycle de l'eau	1 000.00 €	1 000.00 €
Acquisition foncière	NEANT		
Travaux (détail) :		327 215.00 €	327 215.00 €
Autres dépenses :			
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération		351 815.00 €	351 815.00 €
À DÉDUIRE du montant prévisionnel, s'il y a lieu, les recettes nettes attendues sur 5 ans : loyers ... (le montant de la subvention sera calculé sur le montant éligible initial, déduction faite de ces recettes).			
TOTAL ÉLIGIBLE pour le calcul de la subvention			351 815.00 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

	Date d'obtention ou de dépôt ou ARDC	Dépense subventionnable	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée	Taux (%) par rapport au montant total des ressources de l'opération
Union européenne (*) :				
DETR 2024		351 815.00 €	87 954.00 €	25 %
DSIL 2024				
Fonds vert 2024 Mesure :				
BONUS État (5 % ou 10%)		Si respect des critères		
Conseil régional (*) : Contrat Région / Ville			30 348 €	8.62 %
Conseil départemental (*) :	Dossier déposé	200 270.70 €	60 081.00 €	17.08 %
.....				
Conseil départemental (*) :				
.....				
EPCI - Fonds de concours (*) :				
.....				
Autres financements	FNADT, DRAC ... (*)			

Mairie de Mours Saint Eusèbe – B.P n° 1 – 26540 Mours Saint Eusèbe
Tel : 04 75 02 17 73 Fax : 04 75 71 03 22 email : mairie@mourssainteusebe.fr
Site internet : mourssainteusebe.fr

Folio 2024_07

publics <i>(à préciser)</i>	Agence de l'eau, SDED ... (*)	277 131.00 €	103 082.00 €	29.30 %
	ADEME ...			
FINANCEMENTS PUBLICS : SOUS TOTAL ①			281 465.00 €	80.00 %
			Montant	Taux (%)
Apport de la collectivité (autofinancement)	Fonds propres		70 350.00 €	20.00 %
	Emprunt			
Financement privé	Caisse d'Allocations Familiales (CAF)			
	Autre (mécénat, don ...) :			
AUTOFINANCEMENT ET DES AUTRES RESSOURCES : SOUS TOTAL ②			70 350.00 €	20.00 %
TOTAL : ① + ②			351 815.00 €	100,00 %

Considérant que cette opération peut être subventionnée par la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du contrat Région Ville ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux, l'enveloppe financière et le plan de financement prévisionnel établis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une aide financière du contrat Région Ville.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire



Dominique MOMBARD

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2024_08 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 23 janvier 2024

Nomenclature 7.5 Subventions

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 19 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, PICCA Serge, BONHOURE Nicolas, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
 M. BONHOURE Nicolas a donné pouvoir à M. LARRA Stéphane,
 Mme BARNERON Séverine a donné pouvoir à Mme FRANQUET BOURGEON Charline,
 Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. Le Maire, MOMBARD Dominique,
 Mme ROIBET Amandine a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine.

Mme FRANQUET BOURGEON Charline a été élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention Agence de l'eau – Requalification de la cour de l'école maternelle Julien VICAT

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose que la Commune a pour projet des travaux de requalification de la cour de l'école maternelle Julien Vicat.

Ce projet de requalification devra offrir à ses usagers davantage de végétation, des espaces naturels, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

Le rapporteur expose que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 351 815.00 € HT et se décompose comme suit :

Principaux postes de dépenses	Montant prévisionnel (HT)	Montant éligible (HT)
Études préalables <i>(10 % maximum)</i>	3 762.00 €	3 762.00 €
Etude de gestion des eaux pluviales	600.00 €	600.00 €
Mission de base	16 038.00 €	16 038.00 €
Maîtrise d'œuvre Mission OPC	2 000.00 €	2 000.00 €
Réalisation guide « Mode d'emploi »	1 200.00 €	1 200.00 €

SLOW

	Atelier optionnel / Action de sensibilisation cycle de l'eau	1 000.00 €	1 000.00 €
Acquisition foncière	NEANT		
Travaux (détail) :		327 215.00 €	327 215.00 €
Autres dépenses :			
Total des dépenses prévisionnelles de l'opération		351 815.00 €	351 815.00 €
À DÉDUIRE du montant prévisionnel, s'il y a lieu, les recettes nettes attendues sur 5 ans : loyers ... (le montant de la subvention sera calculé sur le montant éligible initial, déduction faite de ces recettes).			
TOTAL ÉLIGIBLE pour le calcul de la subvention			351 815.00 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

	Date d'obtention ou de dépôt ou ARDC	Dépense subventionnable	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée	Taux (%) par rapport au montant total des ressources de l'opération
Union européenne (*) :				
DETR 2024		351 815.00 €	87 954.00 €	25 %
DSIL 2024				
Fonds vert 2024 Mesure :				
BONUS État (5 % ou 10%)		Si respect des critères		
Conseil régional (*) : Contrat Région / Ville			30 348 €	8.62 %
Conseil départemental (*) :	Dossier déposé	200 270.70 €	60 081.00 €	17.08 %
Conseil départemental (*) :				
EPCI - Fonds de concours (*) :				
Autres financements	FNADT, DRAC ... (*)			

publics (à préciser)		Montant	Taux (%)	
Agence de l'eau		277 131.00 €	103 082.00 €	29.30 %
ADEME ...				
FINANCEMENTS PUBLICS : SOUS TOTAL ①		281 465.00 €	80.00 %	
Apport de la collectivité (autofinancement)				
	Fonds propres	70 350.00 €	20.00 %	
	Emprunt			
Financement privé	Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Autre (mécénat, don ...) :			
AUTOFINANCEMENT ET DES AUTRES RESSOURCES : SOUS TOTAL ②		70 350.00 €	20.00 %	
TOTAL : ① + ②		351 815.00 €	100,00 %	

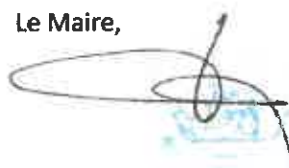
Considérant que cette opération peut être subventionnée par l'agence de l'eau dans le cadre de la désimperméabilisation des cours d'école ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux, l'enveloppe financière et le plan de financement prévisionnel établis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'agence de l'eau une aide financière au taux le plus élevé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

EXTRAIT N° DEL2024_09 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 23 janvier 2024

Nomenclature 7.5 - Subventions

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 19 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, PICCA Serge, BONHOURE Nicolas, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
M. BONHOURE Nicolas a donné pouvoir à M. LARRA Stéphane,
Mme BARNERON Séverine a donné pouvoir à Mme FRANQUET BOURGEON Charline,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. Le Maire, MOMBARD Dominique,
Mme ROIBET Amandine a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine.

Mme FRANQUET BOURGEON Charline a été élue secrétaire de séance.

Objet: Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Installation d'un système de vidéoprotection

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal le projet d'installation d'un système de vidéoprotection (16 caméras) sur le territoire de la Commune. Ce projet sera réalisé en 2024.

Le coût global prévisionnel de cette opération est de 110 850.00 € HT, soit 133 020.00 € TTC.

- Installation de 16 caméras sur le territoire de la Commune.
Le coût de ces travaux est de : 104 600.00 € HT, soit 125 520.00 € TTC.
- Frais de raccordement ENEDIS : 6 250.00 € HT, soit 7 500.00 € TTC.

Cette opération peut être subventionnée par l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) au titre du programme K : sécurisation des sites sensibles.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une aide financière dans le cadre du FIPD 2024 (programme K).

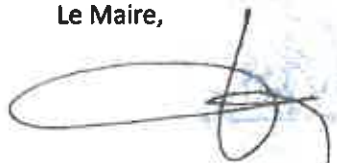
N° DEL2024_09 (suite)
Séance du 23 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le 25/01/2024
ID : 026-212602189-20240123-DEL2024_09-DE

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

EXTRAIT N° DEL2024_10 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 23 janvier 2024

Nomenclature 7.1 - Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 19 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, PICCA Serge, BONHOURS Nicolas, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
M. BONHOURS Nicolas a donné pouvoir à M. LARRA Stéphane,
Mme BARNERON Séverine a donné pouvoir à Mme FRANQUET BOURGEON Charline,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. Le Maire, MOMBARD Dominique,
Mme ROIBET Amandine a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine.

Mme FRANQUET BOURGEON Charline a été élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 1 – Budget principal de la Commune 2024

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° DEL2023_137 du 19/12/2023 portant vote du budget général de la Commune ;

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits ;

Entendu le rapport de Monsieur le rapporteur ;


Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VOTE** les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal 2024 de la commune :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	011	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	-3 788.00 €
	65	6553	Service d'incendie	3 788.00 €
	65	657362	Subventions de fonctionnement aux CCAS	-30 000.00 €
	65	657363	Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	30 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement			0.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD